

“ BTS ÉLECTROTECHNIQUE

Devenez technicien supérieur grâce à l'apprentissage !



ÉLECTROTECHNIQUE



Métiers

- Technicien chargé d'études, projeteur,
- Technicien de chantier, chef d'équipe,
- Technico-commercial, technicien d'agence,
- Technicien de maintenance,
- Chargé d'affaires,
- Électricien industriel de maintenance.



Compétences professionnelles visées

- Étude d'une installation électrique,
- Gestion des approvisionnements de matériel pour un ouvrage,
- Organisation de la production dans un atelier ou sur un chantier,
- Audit d'une installation et prescription pour mise en conformité.



Matières enseignées

Évaluées sous forme de :

- CCF
- Examens finaux
- Projets
- Soutenances

Possibilité de validation par blocs de compétences.

Taux de réussite à l'examen en 2021 : 77%

Enseignements techniques :

- Analyse diagnostic et maintenance,
- Génie électrique,
- Essais de systèmes électrotechniques et mesures,
- Sciences appliquées,
- Organisation de chantier,
- Projet technique industriel.

Enseignements généraux :

- Expression écrite et orale, culture générale,
- Anglais,
- Mathématiques.

Méthodes mobilisées

- Cours (présentiel ou distanciel) / Travaux dirigés / Travaux pratiques,
- Salle équipée d'ordinateurs et de logiciels spécialisés,
- Mise en situation professionnelle,
- Centre de ressources,
- Plateforme pédagogique (Google Apps).



Niveau requis

Bac général, Bac STI2D
Bac Pro industriels

Pas de passerelle



Durée de la formation

2 ans en alternance : une semaine dans l'entreprise d'accueil et une semaine en formation au CFAI 84 (1350 heures de formation au centre sur 2 ans)



Site de formation

Avignon et Pertuis



Et après ?

Poursuites d'études : 23%
- Licence professionnelle (MEE : Métiers de l'Electricité et de l'Energie / Maintenance des Systèmes Energétiques)
- École d'ingénieur (Ingénieur CNAM en Génie Industriel)
Insertion professionnelle à 6 mois : 77%



L'apprentissage : un contrat de travail et un diplôme à la clé !

€ Contrat d'apprentissage

- ▶ CDD de 2 ans pour les jeunes jusqu'à 30 ans, comprenant une période d'essai de 45 jours en entreprise ⁽¹⁾
- ▶ Aucune charge salariale pour l'apprenti dans la limite de 79% du SMIC (soit 1202€)
- ▶ Rémunération apprenti :

	18-20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43% du SMIC*	53% du SMIC*	100% du SMIC*
2 ^{ème} année	51% du SMIC*	61% du SMIC*	100% du SMIC*

* À l'exception d'éventuelles cotisations supplémentaires d'accidents du travail et de retraite complémentaire
(1) Formulaire du contrat Cerfa n° 10103#05

- ▶ Tarifs indicatifs : - contrat d'apprentissage : 15€ net de charge / heure, soit à partir de 20 250€ pour les deux années d'alternance,
- contrat de professionnalisation : nous consulter.

- ▶ L'employeur bénéficie d'une réduction des cotisations patronales sous certaines conditions,

A Avantages pour l'entreprise



Le Pôle Formation des Industries Technologiques s'engage à étudier la possibilité d'accueillir, de suivre et d'accompagner les personnes en situation de handicap et/ou en difficulté d'apprentissage tout au long de leur parcours. Contactez notre référent handicap : faure.pauline@cfai84.com

- ▶ Viviers d'entreprises partenaires et accompagnement dans la recherche d'alternance,
- ▶ Coût de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO), **la formation est gratuite pour l'alternant,**
- ▶ Carte d'étudiant des métiers ouvrant droit aux réductions dans les cinémas, musées, transports, etc...
- ▶ Pass ZOU Etudes pour les trajets domicile-CFA/Entreprise en Région Sud,
- ▶ Aide Personnalisée au Logement (APL) et prime d'activité versées sous conditions par la CAF,
- ▶ Dispositifs Action Logement (sous conditions),
- ▶ Aide au permis de conduire de 500€.

! Aides pour l'apprenti

Candidature :
Pré-inscription possible sur
www.formation-technologique.fr



- ▶ **DOSSIER** : à retourner dès le mois de janvier pour la rentrée de septembre 2022, indépendamment de votre inscription sur la plateforme Parcoursup.
- ▶ **ADMISSIBILITÉ** : prononcée après validation pédagogique du dossier et entretien.
- ▶ **ADMISSION DÉFINITIVE** : après signature d'un contrat d'apprentissage dans les délais légaux.
Adaptation possible du parcours après étude du dossier de candidature.



- **CFAI 84 - Campus Agroparc**
60, chemin de Fontanille
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9
- **CFAI 84 - Antenne de Pertuis**
180, rue Philippe de Girard
ZAC Saint-Martin
84120 Pertuis

Tél : 04 90 81 54 50 (Avignon)
Tél : 04 90 77 05 94 (Pertuis)
Fax : 04 90 81 54 51
contact@cfai84.com

Mise à jour : novembre 2021

www.formation-technologique.fr

